

MENACES CONSIDERABLES SUR L'EMPLOI

La circulaire « emplois » du 7 septembre 2007, signée par Bernard Saint-Girons, Directeur Général de l'Enseignement Supérieur, rend immédiates les orientations gouvernementales en matière d'emplois publics.

Cette circulaire veut inscrire la campagne de recrutement du printemps 2008 sous le signe doublement contraint par la loi du 10 août 2007 et par un projet de loi de finances ne prévoyant aucune création d'emploi dans l'enseignement supérieur. Aussi, les dispositifs avancés, tout en prenant en compte des aspirations à la requalification des emplois (ce qui dans bien des situations relève d'une reconnaissance des qualifications des personnels), s'inscrivent surtout dans une logique de redéploiement. L'objectif est clairement d'empêcher les créations d'emplois publics statutaires, de rogner sur les départs à la retraite non remplacés et de faire supporter aux budgets des établissements tout un ensemble de charges financières nouvelles. Celles-ci s'accroîtront encore considérablement si les recrutements hors statuts, qu'autorise la loi Pécresse, vraisemblablement aux deux extrémités de l'échelle des rémunérations, se multiplient.

Le SNESUP voit dans ce texte la confirmation d'une logique de désengagement de l'Etat tant dans les objectifs de recherche et de formation que dans le financement des emplois statutaires requis. Cette politique vient illustrer la volonté de diminuer considérablement le nombre de fonctionnaires et d'individualiser les carrières. Ces dispositifs visent à briser les solidarités, à priver les acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche des garanties statutaires (obligations de service, avancement, droits à congés, CRCT, droits à délégations CNRS,...) qui fondent l'engagement professionnel des collègues. Tout cela mène insensiblement à une privatisation de l'enseignement supérieur et de la recherche.

La circulaire « emplois », vise aussi à faire basculer des postes d'enseignants-chercheurs vers les emplois administratifs jugés nécessaires au désengagement de l'Etat et à la mise en œuvre accélérée de la loi « libertés et responsabilités des universités ». Si sont évoquées les conditions de réussite des étudiants en licence, aucune des revendications des personnels BIATOSS (postes d'accueil, moyens de suivi des étudiants) pas plus que des enseignants du supérieur (encadrement amélioré pour favoriser des innovations pédagogiques et des soutiens spécifiques) ne sont prises en compte.

Ces mesures annoncées en une rentrée qui s'effectue à moyens constants –sans collectif budgétaire, ni moyens nouveaux liés à l'augmentation de la réussite au bac- sont malheureusement en phase avec les très insuffisantes évolutions de l'aide sociale destinée aux étudiants. Le récent rapport de l'OCDE, qui pointe les inégalités et insuffisances criantes des moyens alloués par notre pays à ses étudiants, n'est pas plus en compte que nos interventions revendicatives. Celles-ci doivent donc être amplifiées, nourries des propositions les plus unitaires.

Le SNESUP appelle ses élus dans les conseils et plus largement les personnels, à porter en tout lieu et devant l'opinion les demandes les plus conformes aux besoins réels des établissements.

o o o o o

Voter et organiser le vote pour les listes présentées par le SNESUP dans les sections du CNU, listes constituées avec le soutien et le concours du SNCS-FSU.

Le vote au CNU est un moyen de faire entendre l'attachement des enseignants-chercheurs à une collégialité fondée sur l'élection dans l'organisation, le fonctionnement, l'évaluation de l'enseignement supérieur et de ses acteurs

o o o o o

SIGNER L'APPEL DES CORDELIERS sur <http://www.universite-recherche-democratie.fr/>